



## PROCÈS-VERBAL - RÉUNION AGA 2022 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APALC

<b>Date</b>	Le 12 juin 2022	
<b>Heure</b>	10h00	
<b>Lieu</b>	École du Grand-Rocher	<b>Adresse</b> : 60, 111ième Avenue, St-Hippolyte

Nombre de membres présents : 24

Quorum : oui

Début : 10h05

<b>Membres du conseil d'administration</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>
Guy Rondou, Président	x	
Ann-Marie Pinoul, Vice-Présidente – Directrice environnement - communication	x	
Marc Perrault, Directeur Trésorerie	x	
Louise Larose, secrétaire	x	

### 1. MOT DE BIENVENUE ET BILAN (GR)

Guy annonce son départ, le poste est ouvert.

CA fait 2 ans que nous n'avons pas fait d'AGA à cause de la pandémie.

Il mentionne qu'il n'y a eu aucune activité, et que quelques réunions lorsque les mesures sanitaires nous le permettaient. La pandémie étant derrière nous, on repart les activités de l'APALC.

Il souligne la présence de M. Yves Dagenais, maire, et de M. Lefièvre, conseiller.

Il fait une description de son rôle de président. Il supervise tous les comités, tous les mandats, il est le lien entre la municipalité et l'Association.



## 2. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SORTANT (GR)

Guy Rondou fait la présentation du CA. Il présente Marc Perrault, qui est présent, qui a le titre de trésorier. Ann-Marie Pinoul qui chapeaute environnement, recrutement et les communications. Et Louise Larose, secrétaire. Il mentionne également qu'il y avait Jean-Marc Vaillant, mais qu'il a démissionné avant l'AGA pour des raisons personnelles. Donc, maintenant il n'y a que 4 personnes sur le CA.

Normalement, un CA doit avoir au minimum 5 maximum 7 membres. C'est dans les règlements généraux.

Il mentionne qu'il y a plusieurs postes qui vont être ouverts aujourd'hui parce qu'il y a des gens qui sont là depuis aussi longtemps que lui sur le comité.

Il précise que tous les postes arrivent à échéance. Il mentionne que c'est dans les règlements généraux qu'à une assemblée générale, on doit demander aux membres s'il y en a qui désire faire partie du CA.

Il donne la parole à M. le Maire parce que ce dernier ne peut pas rester, car il est en déménagement.

### 2.1. Mot du Maire Yves Dagenais

M. Le Maire fait les présentations et présente M. Lefièvre, un des conseillers municipaux.

Il mentionne l'importance des associations des lacs. Qu'elle doit être proactive pour maintenir nos lacs en santé. Que les associations sont les yeux et les oreilles de la municipalité. Chaque association a son mandat précis et doit défendre ses propres intérêts.

Il remercie la solidarité des gens lors de la tempête du 21 mai 2022. Que les citoyens ont été dans le noir pendant 3, 4, 5, 8 et 10 jours sans électricité. Il a remarqué une solidarité de la part des voisins et du réseau social.

Il souligne que plusieurs postes vont être libres et que les personnes qui vont les remplacer auront le soutien de la municipalité. Il connaît l'importance du bénévolat pour en avoir fait pendant 10 ans et c'est là qu'il a connu M. Alain Lefièvre dans le Club Optimistes, lequel est en charge de la sécurité publique.

Il mentionne que si les membres ont des questions, d'en faire part au CA et il qu'il leur répondre par la suite. Mais il va quand même prendre le temps de répondre à quelques questions.

**Question. Janie Zola : Elle fait le constat que les encombrants ne sont pas tout le temps ramassés aux dates prévues. Que beaucoup de personnes laissent les encombrants pendant plusieurs jours sur le bord de la route et que ce n'est pas très beau. Elle mentionne qu'auparavant il y avait une date fixe et on n'avait pas à**



**s'inscrire. CA fonctionnait bien. Quand on appelle, on tombe sur le répondeur et il faut s'enregistrer pour qu'on vienne ramasser les encombrants et les branches.**

**Question. Maire : Il mentionne qu'il y avait beaucoup de problèmes avant, car on ne pouvait pas demander aux camionneurs de circuler sur l'ensemble du territoire pour trouver les encombrants. C'était une perte de temps inutile et le but de vous enregistrer facilite le déploiement des camions. Ils vont cibler les endroits exacts pour récupérer les encombrants. On gagne en efficacité.**

**Question. Daniel Blain : Il demande si la municipalité peut prendre la responsabilité des sentiers sur les lacs.**

**Question. L'entretien des sentiers est à la discrétion de chaque Lac. La municipalité ne peut pas aller intervenir sur ces sentiers.**

**Question. M. Blain : Il demande s'il existe des subventions pour payer l'équipement pour le sentier. Il a payé au minimum 5 000 \$ juste d'équipements. Il mentionne avoir demandé à l'association, mais qu'on lui a répondu que non, c'est trop compliqué.**

**Question. Maire : Il mentionne que la municipalité n'accorde pas de subvention aux particuliers. L'association fait une demande et si la demande est accordée, l'argent va être donné à l'Association qui elle, répartira la somme pour l'activité en question. Il est possible d'obtenir 2 500 \$ de subvention de la part du secteur des Loisirs. Vous devez en faire la demande avant d'acheter l'équipement et d'en justifier la dépense.**

Les discussions se poursuivent entre M. Blain et Guy Rondou à l'effet que M. Blain ne veut pas être responsable du sentier, qu'il veut être libre de le faire ou non, sans contrainte.

Il demande à Guy Rondou comment l'Association a déterminé combien et à qui on devait donner de l'argent pour les bénévoles du sentier.

M. Rondou répond qu'on y est allé par ce qu'on voyait sur le Lac et étant donné que c'est une dépense qui a été votée uniquement par le CA, on avait déterminé à 200 \$ pour des dépenses d'essence durant l'hiver. Il a mentionné à M. Blain qu'il avait lui-même refusé la carte cadeau qu'on lui offrait et qu'il ne voulait même pas faire partie de l'Association.

M. Blain est outragé qu'on donne le même montant à tout le monde sans savoir si un a passé 1000 fois et l'autre 1 fois.

M. Rondou mentionne que l'argent vient des résidents membres de l'APALC et que ces dons sont là pour remercier les gens qui entretiennent le sentier et qu'il n'y a rien de mal à accepter un cadeau provenant des résidents qui les remercient de cette façon.



M. Rondou mentionne que le prochain CA pourra regarder ça avec lui et de communiquer avec M. Boudreault, directeur des loisirs.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2019 (GR)

M. Rondou mentionne que le procès-verbal qui a été envoyé par Facebook et courriel en mai 2022 et qu'il doit être adopté par les membres. Il demande si quelqu'un veut proposer l'adoption. Mme Janie Zola propose et c'est secondé par Maurice Berger.

### 4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2022 (MP)

M. Marc Perrault donne un compte-rendu des états financiers.

#### États financiers au 31 mai 2022

	Solde bancaire au 31 mai 2021 5989,72\$	Débit	Crédit
<b>Frais administratifs (Fixes) :</b>		(811,02\$)	
Boîte postale, Assurances, Frais de caisse, Site web, Publicité, Pancartes, Registraire.			
<b>Piste hivernale :</b>			
Essence, Immatriculation motoneige		(1127,41\$)	
<b>Environnement :</b>			
Analyse prélèvement eau : Juin, Juillet, Août		(199,31\$)	
<b>Dépenses exceptionnelles :</b>			
Achat de transmission de motoneige		(350,00\$)	
<b>Vente de motoneige :</b>			3947,05\$
<b>Dons :</b>			1010,00\$
<b>Total des dépenses / encaissés :</b>		(2487,74\$)	4957,05\$
<b>Augmentation de la réserve :</b>	2469,31\$		
<b>Solde bancaire au 31 mai 2022 :</b>	8659,03\$		
<b>Chèque en circulation :</b>	200,00\$		
<b>Petite caisse :</b>	381,00\$		
<b>Total des avoirs :</b>	8840,03\$		

Il mentionne que nous avons vendu la motoneige et les réparations que nous avons dû faire sur celle-ci.

Il mentionne les frais fixes que l'Association a chaque année, ex. : déclaration annuelle, assurances, case postale, etc.

Maintenant, nous fonctionnons avec des dons, donc pas de montant pour les cartes de membres.



Il est encore fait mention des cartes cadeaux pour l'essence remises aux bénévoles du sentier. La manière dont le montant a été déterminé, soit 200 \$ par bénévole et nous avons répertorié 3 bénévoles, dont Daniel Blain, Sébastien Ragot et Dominic Gravel. (M. Gravel n'a jamais reçu la carte cadeau ayant déménagé au mois d'avril 2022).

Monsieur Blain mentionne encore qu'il ne veut pas être responsable de l'entretien du sentier de neige.

## **5. NOMINATION D'UN(E) COMPTABLE POUR VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS (MP)**

Marc Perrault mentionne qu'il faut que les États financiers soient vérifiés par une tierce partie. Il mentionne que tous les documents sont conformes et que toutes les pièces justificatives sont avec les entrées et les sorties d'argent.

Ce n'est pas nécessaire de faire quelque chose d'exhaustif, c'est juste pour vérifier que toutes les données sont au bon endroit. Il demande si quelqu'un serait prêt à faire une vérification.

Daniel Brais se propose de faire la vérification des états financiers étant donné qu'il l'a déjà fait par le passé.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. RAPPORT DES ACTIONS ET RÉSULTATS**

### **6.2. Environnement (AMP)**

Ann-Marie Pinoul mentionne qu'à chaque année, la Municipalité fait des tests pour la qualité de l'eau de baignade. Elle s'occupe de la transparence de l'eau, donc une fois par semaine pendant l'été, elle descend le disque (disque blanc et noir pour regarder la profondeur de l'eau) pour regarder la visibilité et les indications de la qualité de l'eau. Cet échantillon a coûté 200 \$ en 2021, somme qui a été payé au gouvernement.

Il y a eu un signalement d'algues bleues le 4 octobre 2021. Elle a reçu un appel et a fait un signalement au gouvernement. Le biologiste est arrivé 2 jours après le 6 octobre et le phénomène s'était résorbé par lui-même.

Il devait avoir une journée de l'environnement, mais elle a été reportée à l'automne étant donné la tempête du 21 mai 2022.

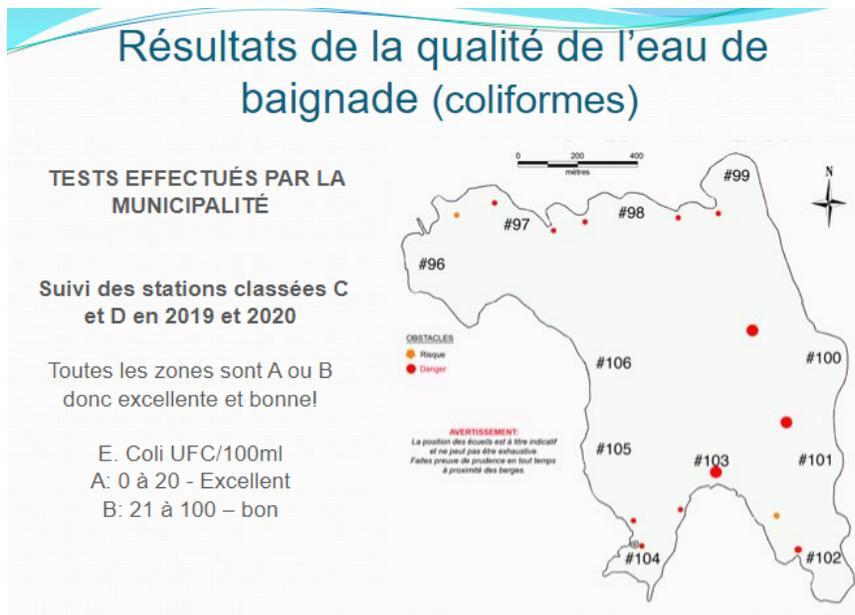
Elle montre à l'écran une carte du lac et indique les points où il y a eu un taux de coliforme UFC plus élevé. Les échantillons d'eau sont souvent pris à des endroits stratégiques du lac.

Elle mentionne que la prochaine personne qui devra prendre les échantillons doit le faire entre 10h et 15h00 par période de beau temps.

En 2021, le ministère de l'Environnement nous a contacté parce que CA faisait 10 ans qu'on n'avait pas pris de mesure pour la qualité au niveau du phosphore, de chlorophylle, de coliformes et de carbone organique.

Elle mentionne également l'étendue du myriophylle, que ce dernier ne peut être éradiqué complètement. Si vous essayez de l'arracher, il va se scinder et se replanter. Un seul fragment de 5cm pendant une saison peut donner un plan de 2m puis un seul plan dans toute sa vie peut produire jusqu'à 250M de fragments. D'où l'importance des bouées pour éviter de les couper et de les amener à d'autres endroits. C'est comme la Covid, il va falloir apprendre à vivre avec.

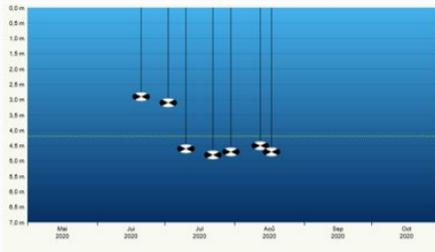
Il est important de maintenir la qualité de l'eau, car certains résidents sont connectés à l'eau du lac pour leur résidence.



## Transparence de l'eau

Poursuite des prises de mesures de transparence de l'eau durant l'été (test de visibilité – profondeur du disque de Secchi en mètre) - 7 mesures

Pour 2020: moyenne de 4,18 mètres

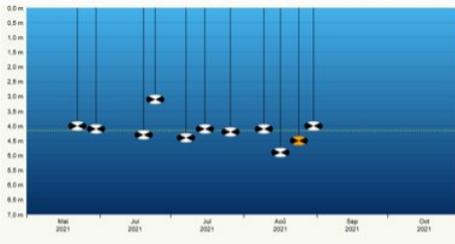


Date	Profondeur en mètres
20 juin 2020	2,90 m
2 juillet 2020	3,10 m
10 juillet 2020	4,60 m
22 juillet 2020	4,80 m
30 juillet 2020	4,70 m
12 août 2020	4,50 m
17 août 2020	4,70 m

## Transparence de l'eau

Poursuite des prises de mesures de transparence de l'eau durant l'été (test de visibilité – profondeur du disque de Secchi en mètre) - 11 mesures

Pour 2021 : moyenne de 4,15 mètres



Date	Profondeur en mètres
22 mai 2021	4,00 m
30 mai 2021	4,10 m
19 juin 2021	4,30 m
24 juin 2021	3,10 m
7 juillet 2021	4,40 m
15 juillet 2021	4,10 m
26 juillet 2021	4,20 m
9 août 2021	4,10 m
16 août 2021	4,90 m
24 août 2021	4,50 m
30 août 2021	4,00 m



### 6.3. Communications (AMP)

Ann-Marie Pinoul mentionne qu'elle s'occupe également des communications.

Elle mentionne qu'elle essaie d'être bienveillante avec tout le monde et que tout le monde a son opinion, mais il y a des limites.

Elle parle également du recrutement fait avec l'arrivée des vignettes de la Municipalité. Les cartes de membres sont maintenant gratuites et on demande un don de la part des membres pour la survie de l'Association. Vous devez remplir le formulaire sur le site de Facebook pour s'inscrire.

Elle mentionne que si vous ne demandez pas d'être retiré de la liste des membres, vous serez automatiquement renouvelé.

Auparavant, on demandait 30 \$ par adresse pour être membre. Présentement, plus il y a de membres inscrits, plus l'Association a de force de pouvoir pour les demandes auprès de la Municipalité, donc si vous êtes plusieurs à une adresse, nous vous demandons une inscription par personne.

Elle mentionne qu'elle n'a pas poussé pour le sentier ni pour la vente des plantes cette année. Elle n'a fait que des messages pour les dons et nous avons eu un montant record de 3 390 \$ au 31 mai 2021. Cette année, 2022, nous avons reçu 1 010 \$.

Elle mentionne qu'il y a beaucoup de nouveaux résidents et qu'il serait bon d'aller chercher ces personnes. Le Site Web serait un bon outil qu'il faudrait mettre à jour.

### 6.4. Activités récréatives (TOUS)

Étant donné la pandémie, aucune activité n'a été faite depuis 2020.



## 6.5. Recrutement et Marketing (AMP)

Un membre fait un commentaire concernant la contribution. Étant donné que c'est juste 30 \$, pourquoi ne pas avoir un système qui prélève un montant sur la carte de crédit tous les mois.

Ann-Marie Pinoul mentionne que c'est un travail quasi à temps plein de faire la planification et la gérance des prélèvements.

Elle fait mention que nous sommes un OSBL que nous ne pouvons pas demander une contribution de cette manière.

Il est également demandé pour avoir un reçu d'impôt.

Même réponse, nous sommes un OSBL et nous ne pouvons délivrer de reçu d'impôt.

Un membre compare l'APALC au Lac Achigan concernant les contributions.

Le Lac Connelly n'a pas le même statut social.

Ann-Marie Pinoul a mentionné que lorsque les vignettes sont devenues obligatoires, nous avons demandé à la Municipalité si une partie de ces sommes nous revenaient et la réponse fut, non.

Guy Rondou mentionne que l'an dernier, on a fait un survol et on a compté 251 embarcations sur le Lac. CA comprend 139 bateaux, Wake, 85 pontons, 48 motomarines et a mis 4 chaloupes et un hydravion. Alors si on parle de la qualité de l'eau, c'est beaucoup d'embarcations.

Un membre fait le commentaire, à savoir s'il n'est pas possible de limiter le nombre d'embarcations et la grosseur des moteurs pour une grandeur X du lac.

La réponse vient de M. Perrault à l'effet que les eaux sont de juridictions fédérales et qu'il n'y a rien dans ce sens.

On mentionne qu'au Lac Bleu, les 60 propriétaires ont signé une pétition contre les motomarines. Donc, tout nouveau propriétaire ne peut avoir une motomarine qui circule sur le lac. C'est illégal au vu du Fédéral.

## 7. PROPOSITION(S) DE MANDATS À ADRESSER (MEMBRES ACTIFS)

M. Rondou mentionne qu'il est temps d'essayer quelque chose de nouveau pour avoir de nouveaux résultats, parce que présentement le comité en place tourne en rond. Ce n'est pas



quelque chose qui va se faire demain matin, mais ce sont des mandats qui peuvent être donnés à la nouvelle équipe de CA.

Il propose les mandats suivants :

- a) L'installation des bouées à des endroits stratégiques (ex. : pour déterminer le Surfboard, pour le myriophylle, pour les roches, pour déterminer le 100' des rives, etc.).
- b) Une équipe responsable du sentier de neige pour une demande auprès de la Municipalité (Loisirs) pour obtenir une subvention.
- c) Mandat pour faire une demande commune pour la grandeur des quais.
- d) De conscientiser et responsabiliser les activités nautiques et le respect des différentes embarcations.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS (MEMBRES)

Glen Bowmen : Mentionne que son quai a 30m<sup>2</sup> alors que maintenant c'est 20m<sup>2</sup>, il demande s'il est possible de faire front commun pour garder les quais existants à 30m<sup>2</sup>.

Pour la question des quais, depuis la nouvelle réglementation, monsieur Daniel Brais fait le bilan suivant :

Si votre quai dépasse le 30m<sup>2</sup>, vous êtes considéré comme ayant un droit acquis. Si vous défaites votre quai pour une réparation ou pour le remplacer, à ce moment-là, vous devez respecter le 20m<sup>2</sup>. La passerelle n'est pas considérée dans cette mesure.

Max Baillargeon : Il propose une meilleure approche en termes d'éducation pour circuler sur le lac, faire attention aux berges, etc.

Guy Rondou mentionne que le monde se cache lorsqu'ils voient la Patrouille nautique, mais il mentionne qu'il est préférable de te faire inspecter une première fois, car la prochaine fois, la Patrouille a déjà tes informations, donc ils ne vont pas t'intercepter une 2<sup>e</sup> fois.

Un membre propose de faire une vidéo avec drone au-dessus du lac pour expliquer les emplacements, ex. : le myriophylle, les roches, la distance des berges, etc.

## 9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (GR)

Guy Rondou demande aux membres du conseil actuel s'ils veulent renouveler leur mandat.



Louise Larose répond non.

Ann-Marie Pinoul répond non.

Marc Perrault répond non, mais que s'il n'y a personne, il ne va pas lâcher l'Association.

Guy Rondou répond non.

Pierre Rondou propose Max Baillargeon secondé par Guy Rondou comme nouveau membre du CA.

Max Baillargeon accepte.

Louise Larose propose Laure Chazerand

Guy Rondou seconde

Laure Chazerand accepte.

Marc Perrault propose Kim Chaput

Secondé par Ann-Marie Pinoul

Kim Chaput accepte.

Max Baillargeon propose David Jarry-Bolduc

Secondé par Jean Marchand

David Bold accepte.

Guy Rondou propose Daniel Blain

Secondé par Richard Archambault

Daniel Blain accepte.

Guy Rondou propose Marc Perrault secondé par Ann-Marie Pinoul.



Marc Perrault accepte.

Le nouveau conseil d'administration est composé de : Max Baillargeon, Laure Chazerand, Kim Chaput, David Jarry-Bolduc, Marc Perrault et Daniel Blain.

Le nouveau comité se concerte et fixe une prochaine réunion, soit le 22 juin 2022.

#### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (GR)**

La réunion se termine à : 12h05